

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 26 MARS 2024 A 19H00

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le **26 MARS A 19H00**

Extrait affiché le :
8 avril 2024

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

2ème séance 2024

Présents : M. le Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Equipement numérique des
écoles privées sous contrat :
Subvention du CD 88.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. COLIN Joël à Mme FERREIRA-PIERRAT Maria
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie
M. KIZILDAG Murat à M. SALÉRIO Philippe

Absents excusés :

Mme ACCILI Micheline
M. EVRARD Luc
Mme SCHILLINGER Stella
Mme ELI Emilie
M. BURGER Emmanuel

N° 25/2024

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien

Pour aider à son équipement numérique constitué d'écrans tactiles 75", de visualiseurs, de tableaux velleda, d'ordinateurs portables, de switches, d'une borne wifi le tout pour un montant de 18 886.29 € hors taxes /22 663.55 € TTC, l'école élémentaire Externat Ste Thérèse a déposé une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges.

Après instruction du dossier, le Conseil Départemental a décidé d'allouer une aide de 14 000 € qui ne peut pas être versée directement à l'établissement scolaire. Seule la Commune peut la percevoir et ensuite la reverser.

M. Stéphane CHMIDLIN, Adjoint délégué aux affaires scolaires, ayant apporté ces explications,

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré,

Accepte de percevoir sur le budget général Ville de Raon l'Étape la somme de 14 000 € que le Conseil Départemental des Vosges doit allouer à l'école élémentaire Externat Ste Thérèse pour l'aider à s'équiper numériquement ;

Accepte de reverser ladite somme à l'école Externat Ste Thérèse, dès son encaissement et sa prise en charge comptable.

Des crédits suffisants ont été inscrits en section de fonctionnement du budget 2024, en dépenses et recettes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,